

## Conclusions et perspectives

Dans une conjoncture économique difficile, caractérisée par une faible croissance de l'activité, les collectivités locales ont su faire face, non sans difficulté, à des contraintes financières importantes.

Ces contraintes, sur lesquelles les collectivités n'ont pas toujours d'influence directe, ont des conséquences variables selon le type de collectivité et des perspectives d'évolution propres plus ou moins encourageantes.

Elles sont notamment liées à la croissance toujours soutenue, bien qu'à un niveau moindre que celui constaté les années antérieures, des dépenses de personnel, à l'évolution des charges liées aux transferts de compétence de l'État (en particulier l'aide sociale pour les départements) et à la faible progression des concours financiers de l'État.

De plus, en 1995 et 1996, les collectivités locales ont observé un tassement de la croissance des bases de fiscalité locale, ce qui les a contraintes à des augmentations des taux d'imposition afin de conserver un produit fiscal suffisant.

Si les bases d'imposition semblent reprendre leur croissance en 1997, la situation fiscale n'en reste pas moins délicate pour les collectivités locales, dont les marges de manœuvre se réduisent, la pression fiscale (notamment sur les ménages) atteignant déjà un niveau élevé.

Malgré ces difficultés, les collectivités locales continuent leur politique d'assainissement de leurs finances, en particulier en diminuant leur niveau d'endettement.

La gestion active de la dette, engagée depuis plusieurs années, porte ses fruits et contribue notamment à l'amélioration, observée en 1996, de l'épargne brute (recettes de fonctionnement auxquelles on soustrait les dépenses de fonctionnement). Les intérêts de la dette poursuivent en effet leur baisse en volume, suite logique du fort développement sur plusieurs exercices des politiques de réaménagement de dette menées par les collectivités attentives à la baisse des taux d'intérêt, d'une part, et du coût moindre des charges d'intérêt des nouveaux emprunts d'autre part.

Cette croissance de l'épargne brute des collectivités ne se traduit pas pour autant par une reprise de leurs investissements. Ces derniers diminuent de nouveau en 1996 et leurs montants semblent s'ajuster depuis plusieurs années en fonction d'une politique générale de

maîtrise du niveau d'endettement : les collectivités locales semblent adopter une attitude de modération et de prudence, inspirée par une perception nouvelle de l'importance des engagements qu'elles devront consentir relativement à des programmes inéluctables d'investissement induits par les lois concernant l'environnement.

De ce fait, l'augmentation de la dette s'est fortement ralentie depuis 1992, et cette maîtrise confirmée du niveau d'endettement apporte une forte contribution au respect des critères du traité de Maastricht pour l'adoption de la monnaie unique.

Ainsi en 1996, pour la première année, se dégagent pour l'ensemble des organismes publics locaux une capacité de financement de près de + 3,8 milliards de francs et même, selon une analyse immédiate, une capacité de financement de près de + 6 milliards de francs pour les seules collectivités territoriales.

Ce constat général sur l'ensemble des collectivités locales laisse cependant apparaître certains contrastes suivant la nature de la collectivité.

Les communes et principalement celles de plus de 10 000 habitants semblent ainsi dans une situation plus délicate, avec des marges de manœuvre plus étroites. Elles subissent, notamment, plus durement les fortes croissances successives des frais de personnel enregistrés ces dernières années, en raison de la forte rigidité et du poids de ces dépenses dans leur budget.

Au-delà de ce bilan, certaines grandes tendances et perspectives pour 1997 et les années futures semblent se dessiner pour les collectivités locales :

— Les contraintes liées à la croissance des frais de personnel paraissent se restreindre, tout en conservant un niveau structurel élevé.

— Les procédures de réaménagement de dette conjuguées au moindre recours aux emprunts nouveaux devraient permettre la poursuite de la baisse des intérêts et du poids de l'annuité hors remboursements anticipés.

— L'absence de marges de manœuvre fiscales laisse présumer un tassement de l'évolution des recettes fiscales directes. En outre, les perspectives de l'activité économique ne permettent pas d'envisager une croissance notable des ressources fiscales indirectes.

La fiscalité locale ne paraît plus susceptible de pouvoir jouer, comme avant, un rôle d'ajustement budgétaire.

— Les investissements engagés en 1997 semblent pouvoir être financés sans accroissement significatif de l'encours de la dette.

En revanche, on peut s'attendre, par la suite, à une augmentation des emprunts, compte tenu de l'intensification envisageable des investissements.

En effet, les échéances européennes et nationales imposées pour la mise aux normes des services publics d'eau et d'assainissement, de la collecte et de l'élimination des déchets, comportent des obligations contraignantes pour les collectivités locales, impliquant, d'après les estimations des administrations concernées encore soumises à étude, des coûts financiers importants, notamment en termes de dépenses d'équipement :

— près de 60 milliards de francs d'investissement pour le traitement et la collecte des ordures ménagères d'ici à 2002 ;

— près de 130 milliards de francs d'investissements nécessaires à l'échelle nationale pour la mise en conformité du secteur de l'eau d'ici à 2005.

Des incertitudes apparaissent donc quant à la capacité des collectivités à financer les équipements nécessaires au respect des réglementations nouvelles, du moins dans les délais annoncés.

